

**2024:08:05**                    Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
**(C.M. Art.**                    de Petit-Saguenay tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024  
**424-425)**                    à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle  
sont présents :

**(C.M.Art.147)**            Mesdames    Lisa Houde, directrice générale  
   Clara Lavoie, conseillère  
   Messieurs    Philôme La France, maire  
   Jean Bergeron, conseiller  
   Alain Simard, conseiller  
  
   Absente :    Léa Tremblay, conseillère  
   Éliane Girard, conseillère  
   Alain Boudreault, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

**ORDRE DU JOUR**                    **(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
  - 3.1. Procès-verbal du 8 juillet 2024
4. Lecture et adoption des comptes de juillet 2024
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
  - 6.1. MRC du Fjord-du-Saguenay : approbation de certificats d'évaluation
  - 6.2. Colloque de zone de l'ADMQ : inscription de Lisa Houde
  - 6.3. Tremblay Assurance : avenant pour l'ajout de 9 vélos à assistance électrique à la responsabilité civile de la municipalité
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
  - 7.1. Éric Côté sable et gravier : demande de paiement #1 pour les travaux du chemin Saint-Étienne
  - 7.2. Affichage : acceptation de la soumission de Lettrage EIM
  - 7.3. Réfection du chemin Saint-Étienne : approbation de l'avis de changement technique C04
  - 7.4. Réfection du chemin Saint-Étienne : approbation de l'avis de changement technique C05
  - 7.5. Approbation et autorisation de signature d'un addenda à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 8.1. Autorisation de tournage au quai les 16 et 17 août
  - 8.2. Numéro spécial du Trait d'Union : contribution financière
  - 8.3. Cuisine collective : achat d'une cuisinière électrique à four double
  - 8.4. OTJ de Petit-Saguenay : appui à la demande de subvention au programme des Journées de la Culture de la MRC du Fjord-du-Saguenay

- 8.5. Coopérative Roches et Racines : mandat pour l'entretien de sentiers de la Savane à Pierrot, des Vallées et du Lac Alphée
- 8.6. MRC du Fjord du Saguenay : demande d'aide financière au PSPS volet local pour la réfection du muret de la promenade
- 8.7. L'Atelier de Fer : acceptation de la soumission pour la construction et l'installation d'un nouveau garde-corps en fer forgé pour le muret de la promenade
9. AFFAIRES NOUVELLES
- 9.1. MRC du Fjord-du-Saguenay : Signature des addendas no 1 – assurances modifiant la Cession en emphytéose ainsi que l'Entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre par Philôme La France
- 9.2. MRC du Fjord-du-Saguenay : Signature de l'entente intermunicipale pour le service centralisé de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 de la MRC par Lisa Houde.
10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
11. PÉRIODE QUESTION
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2024:08:207 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2024:08:208 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 JUILLET 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2024:08:209 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **58 068.62 \$** pour l'année financière **2024**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Éliane Girard.

- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.
- QUE** Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

## 5. CORRESPONDANCE

## 6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

### 6.1 2024:08:210 APPROBATION 40 CERTIFICATS ÉVALUATEURS MRC DU FJORD

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 40 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2022-2023-2024;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour des montants de 2 684.46 \$ pour l'année 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 40 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2022-2023-2024 pour une variation totale de +217 500 \$.

#### **Rôle d'évaluation 2022-2023-2024**

15 certificats d'évaluation # 23-0242 au 24-0256  
25 certificats d'évaluation # 24-0016 au 24-0040

<b>Évaluation au 2024-05-02 =</b>	<b>58 269 000 \$</b>
Variation =	+217 500 \$
<b>Évaluation au 2024-06-19 =</b>	<b>58 486 500 \$</b>

**Droits de mutation à percevoir : 2 684.46 \$**

**Remboursements de taxes :**  
Aucun

### 6.2 2024:08:211 INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE ADMQ 2024 70 \$

**CONSIDÉRANT** que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec invite les membres au colloque annuel régional de la zone 14, qui aura lieu à Saint-Gédéon, le 12 septembre au coût de 70 \$ par participant;

**CONSIDÉRANT** que la greffière-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, est intéressée à participer à ce colloque;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal autorise la greffière-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, à assister au Colloque de zone 14 de l'ADMQ, le 12 septembre prochain à Saint-Gédéon et défraie le coût d'inscription de 70 \$ ainsi que les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

**6.3 2024:08:212 ASSURANCES MUNICIPALES : AJOUT DES 9 VÉLOS ÉLECTRIQUES ET À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire assurer ses 9 vélos électriques qu'elle a acquis pour en faire la location en période estivale;

**CONSIDÉRANT** que l'avenant de FQM Assurances pour ajouter les vélos à l'Assurance des biens divers est de 146 \$

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire également ajouter à son assurance Responsabilité civile pour couvrir l'activité de location de vélos électriques pendant la période estivale;

**CONSIDÉRANT** que la prime applicable pour cet ajout est de 500\$ pour la période du 19 juin au 13 octobre 2024.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte l'avenant de FQM assurances pour assurer les 9 vélos électriques ainsi qu'ajouter l'activité de leur location pendant la période estivale au coût 646 \$ plus 9 % de taxes (total 704.14 \$);

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS**

**7.1 2024:08:213 ÉRIC CÔTÉ SABLE & GRAVIER – DEMANDE DE PAIEMENT #1 - TRAVAUX DE CHAUSSÉE ET PONCEAUX DU CHEMIN SAINT-ÉTIENNE**

---

**CONSIDÉRANT** qu'Éric Côté sable & gravier inc. a transmis une demande de paiement #1 pour les travaux de chaussée et de ponceaux du chemin Saint-Étienne, au montant de 382 512.12 \$ avant la retenue de 10 % et les taxes;

**CONSIDÉRANT** que la firme Tetra Tech a approuvé la demande de paiement en date du 24 juillet 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la demande #1 à Éric Côté sable & gravier inc. au montant total de 395 813,98 \$ (382 512.12 \$ - retenue de 38 251.21 \$, plus les taxes)

**QUE** la dépense sera puisée à même le règlement d'emprunt 24-405.

**7.2 2024:08:214 ACCEPTATION SOUMISSION POUR AFFICHAGE  
TOURISTIQUE DANS LE VILLAGE – LETTRAGE EIM 665 \$ + TX**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire faire réaliser différents panneaux d'affichage touristique pour le village;

**CONSIDÉRANT** que Lettrage EIM offre ses services pour concevoir les affiches pour un budget estimé de 665 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de Lettrage EIM pour concevoir les affiches suivantes pour un budget de 665 \$ plus taxes et transport:

- 1 panneau location VR
- 10 panneaux redirection VR
- 1 panneau annonce Parc de la Croix
- 1 panneau entré sentier Savane à Pierrot
- 1 panneau débarcadère eaux mortes

**7.3 2024:08:215 APPROBATION AVIS DE CHANGEMENT C04 TETRA  
TECH AU PAVL REDRESSEMENT CHEMIN SAINT-ÉTIENNE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire effectuer des changements aux plans et devis du contrat de travaux de chaussée et de ponceaux du chemin Saint-Étienne;

**CONSIDÉRANT** que la firme Tetra Tech a rédigé l'avis de changement technique numéro C04 qui doit être approuvé par la municipalité et l'entrepreneur;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte l'avis de changement technique C04 de Tetra Tech qui entraîne des travaux supplémentaires au coût de 494 928 \$ plus taxes et le délai d'exécution sera augmenté de 20 jours pour les réaliser les changements suivants :

- Modifier le devis descriptif;
- Effectuer la reconstruction complète du tronçon 0+351 @ 0+600 indiqué aux plans;
- N'effectuer aucun travail sur le tronçon 1 +600 @ 1 +800;

- Remplacement d'une reconstruction complète pour du décohéssionnement au tronçon 4+800 @ 4+900
- Remplacer les secteurs retirés par des tronçons qui nécessitent, après analyse, une réparation/reconstruction, soit les tronçons 3+600 @ 4+000 et 6+200 @ 6+300.

**QUE** la dépense supplémentaire sera puisée à même le règlement d'emprunt 24-405.

**7.4 2024:08:216 APPROBATION AVIS DE CHANGEMENT C05 TETRA  
TECH AU PAVL REDRESSEMENT CHEMIN SAINT-ÉTIENNE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit effectuer des changements aux plans et devis du contrat de travaux de chaussée et de ponceaux du chemin Saint-Étienne;

**CONSIDÉRANT** que les conditions actuelles en chantier ne permettant pas de réaliser le nettoyage de fossé que prescrit au CCDG (en référence à la norme 3101 du Tome VI, Entretien systèmes de drainage, MTMD), l'entrepreneur devra effectuer une reconstruction des fossés tel que décrit à l'article 3.13. Il y aura donc un ajustement du prix au bordereau de l'article 3.12 - Nettoyage et reprofilage de fossés latéraux.

**CONSIDÉRANT** que la firme Tetra Tech a rédigé l'avis de changement technique numéro C05 qui doit être approuvé par la municipalité et l'entrepreneur;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte l'avis de changement technique C05 de Tetra Techa qui entraîne des coûts supplémentaires de 74 600 \$ plus taxes, sans modification au délai d'exécution pour les réaliser les changements suivants :

- Le prix unitaire soumissionné par l'entrepreneur pour le Nettoyage et reprofilage de fossés latéraux était de 6.00 \$/m.linéaire. Il a été convenu d'augmenter ce prix à 10.00 \$/m.linéaire tel que décrit à l'article 3.13.
- Le montant global de l'article 3.12 était de 111 900 \$ et est désormais estimé à 186 500 \$.
- Les quantités demeurent inchangées.

**QUE** la dépense supplémentaire sera puisée à même le règlement d'emprunt 24-405.

**7.5 2024:08:217 AUTORISATION SIGNATURE ADDENDA NO 1 DE  
L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'EXPLOITATION  
D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis et de Ferland-et-Boilleau ont convenu, le 4 avril 2017, d'une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie, ci-après appelée l'« Entente » et de la création de la Régie

intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF), ci-après appelée la « Régie »;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay a autorisé la signature de l'Entente par la résolution 2017:04:83, adoptée par son conseil municipal, le 3 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que l'Entente et la création de la Régie ont été approuvées par la ministre des Affaires municipales et des Régions, le 7 avril 2017, et aux termes d'un décret publié à la Gazette officielle du Québec, le 29 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que la Régie désire apporter une modification à son entente en modifiant le lieu de son siège social;

**CONSIDÉRANT** que les parties se sont entendues entre elles afin que le lieu du siège social soit à Saint-Félix d'Otis;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier l'Entente en conséquence, plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les conditions et modalités prévues à l'Addenda no 1 concernant le changement de siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF), plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de ladite Régie qui sera situé sur le territoire de la municipalité de Municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

**QUE** le maire, monsieur Philôme La France, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lisa Houde, soient autorisés à signer ledit Addenda pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**QUE** la direction générale de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF) soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19 et du Code municipal du Québec, RLRQ, c. 27.1.

## **8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **8.1 2024:08:218 AUTORISATION DEMANDE DE TOURNAGE AU QUAI ET À LA PLAGE DE PETIT-SAGUENAY**

---

**CONSIDÉRANT** que madame Shraddha Danielle Blaney, chorégraphe et danseuse professionnelle, fait la demande au conseil l'autorisation de tourner quelques séquences pour un court métrage près du quai de Petit-Saguenay et à la plage Saint-Étienne;

**CONSIDÉRANT** que la date de tournage visée serait le 16 août, remise au 17 en cas de mauvais temps;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal est d'accord à condition que les endroits restent accessibles au public en tout temps;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde à madame Shradha Danielle Blaney, une autorisation de tournage au quai de Petit-Saguenay et à la plage Saint-Étienne pour le 16 ou 17 août 2024.

**8.2    2024:08:219    AIDE FINANCIÈRE NUMÉRO SPÉCIAL TRAIT D'UNION  
POUR PROMOTION DU BAS-SAGUENAY 1000 \$ (CDE)**

**CONSIDÉRANT** que le journal le trait d'union prépare un numéro spécial pour faire la promotion du Bas-Saguenay dans le but d'attirer de nouveaux arrivants et entreprises chez nous qui sortira à l'automne 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 1000 \$ est demandé à chaque municipalité du Bas-Saguenay pour financer une partie de la production de ce numéro spécial;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte de participer à la production du numéro spécial de promotion du Bas-Saguenay du journal le trait d'union et verse une contribution de 1000 \$ payable au CDE de Petit-Saguenay.

**8.3    2024:08:220    ACHAT CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE À FOUR DOUBLE POUR  
CUISINE COLLECTIVE – WHILPOOL 2200 \$ + TX**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une aide financière d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) pour le projet des cuisines collectives;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'une cuisinière électrique à four double pour le projet de la cuisine collective;

**CONSIDÉRANT** que le coût de la cuisinière est de 2199.99 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** le conseil municipal accepte d'acheter une cuisinière Whirlpool à four double au coût de 2199.99 \$ livraison incluse, plus les taxes.
- QUE** la dépense sera puisée à la même l'aide financière du Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

**8.4 2024:08:221 APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OTJ AU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES JOURNÉES DE LA CULTURE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

---

- CONSIDÉRANT** que la MRC a ouvert un programme de soutien pour les journées de la culture sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- CONSIDÉRANT** que la MRC exige une résolution municipale appuyant le dépôt de projet;
- CONSIDÉRANT** que l'OTJ de Petit-Saguenay désire présenter une demande d'aide financière au montant de 4 000\$ pour le soutien à l'organisation d'un parcours culturel;
- CONSIDÉRANT** que, sous réserve d'approbation de l'agente de développement culturel de la MRC, le projet pourrait avoir lieu entre le 15 septembre 2024 et le 15 octobre 2024;
- CONSIDÉRANT** que la création d'un parcours culturel durant le Symposium des couleurs les 13 et 14 octobre prochains à Petit-Saguenay permettrait de faire découvrir d'autres espaces et d'autres formes d'arts aux visiteurs;
- CONSIDÉRANT** que le comité d'organisation du Symposium à Petit-Saguenay et le comité culturel soutiennent ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay soutient l'OTJ de Petit-Saguenay dans ladite demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme de soutien pour les journées de la culture.

**8.5 2024:08:222 MANDAT ENTRETIEN DES SENTIERS SAVANE À PIERROT, DES VALLÉES ET LAC ALPHÉE – COOP ROCHES ET RACINES 4000 \$**

---

- CONSIDÉRANT** que le sentier de la savane à Pierrot (phase 1), le sentier des vallées et le sentier du Lac-Alphée ont besoin d'entretien;
- CONSIDÉRANT** que la Coopérative Roches et Racines offre leurs services pour effectuer l'entretien au coût estimé à 4000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de la Coopérative Roches et Racines pour effectuer l'entretien des 3 sentiers pour un budget de 4000 \$ plus taxes.

**QUE** l'entretien comprend le débroussaillage et râtelage, dégagement des arbres obstruant le sentier, et nettoyage et inspection des structures lorsqu'il y en a.

**QUE** la dépense sera puisée à même le budget de développement.

**8.6 2024:08:223 PRÉSENTATION DEMANDE AU PSPS LOCAL POUR LE  
PROJET DE RÉFECTION DU MURET DE LA PROMENADE**

**CONSIDÉRANT** que la gestion du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

**CONSIDÉRANT** que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay souhaite réaliser un projet de réfection du muret de la promenade, avec l'installation d'une rambarde en fer forgé qui nécessite des investissements de 62 826.02 \$;

**CONSIDÉRANT** que c'est un projet structurant d'amélioration du cadre bâti, qui bonifiera l'expérience des résidents et des visiteurs au cœur du village;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au montant de 45 000 \$ au PSPS 2024 local;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay dépose une demande d'aide financière pour la réfection du muret de la promenade dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2024 – volet local;

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay autorise une contribution financière de 17 826,02 \$ pour le projet, somme qui sera prélevée à même le règlement d'emprunt pour le projet de réaménagement du cœur du village numéro 22-374.

**8.7 2024:08:224 CONSTRUCTION GARDE EN FER FORGÉ POUR MURET  
DE LA PROMENADE – L'ATELIER DE FER 59 840 \$ + TX**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay souhaite réaliser un projet de réfection du muret de la promenade, avec l'installation d'un garde-corps en fer forgé;

**CONSIDÉRANT** L'atelier de fer offre ses services pour réaliser les 32 sections de garde-corps en fer forgé (16 avec motif central et 16 sans motif) pour un montant total de 59 840 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de L'atelier de fer pour la confection de 32 sections de garde-corps en fer forgé pour le muret de la promenade, au coût de 59 840 \$ plus taxes;

**QUE** le prix inclut les fixtures et encrages ainsi que la livraison, mais exclut l'installation qui sera réalisée par les employés municipaux;

**QUE** la dépense sera puisée à même l'aide financière du PSPS local de 45 000 \$ et la balance à même le règlement d'emprunt 22-374 pour l'aménagement du cœur du village.

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**9.1 2024:08:225 ADDENDAS NO 1 – ASSURANCE - ENTENTE  
INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À L'OPÉRATION  
DE L'ÉCOCENTRE ET CESSION EN EMPHYTÉOSE**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay et la municipalité de Petit-Saguenay ont signé une cession en emphytéose en date des 24 et 25 mai 2023 ainsi qu'une Entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre de Petit-Saguenay en date des 24 et 25 mai 2023;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier la cession en emphytéose ainsi que l'Entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre afin d'y ajouter des engagements mutuels pour la souscription d'assurance;

**CONSIDÉRANT** les projets d'addendas proposés par la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise monsieur le maire Philôme La France, à signer conjointement avec la MRC du Fjord-du-Saguenay les addendas no 1 – assurances modifiant la Cession en emphytéose ainsi que l'Entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre.

**9.2 2024:08:226 AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE  
INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION POUR LA CONCLUSION D'UNE  
ENTENTE DE SERVICES POUR CENTRE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun pour un service de centrale d'appels d'urgence 9-1-1 a été signée entre toutes les municipalités locales et la MRC du Fjord-du-Saguenay en avril 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que cette entente a permis à la MRC d'octroyer un contrat, pour donner suite à un appel d'offres, à la Ville d'Alma, pour un service d'appels d'urgence 9-1-1 ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans, incluant une période de renouvellement de 2 ans ;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de service avec la Ville d'Alma est venu à échéance en avril 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun d'octroyer un contrat de gré à gré à la Ville d'Alma afin de poursuivre le service d'appels d'urgence 9-1-1, ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans ;

**CONSIDÉRANT** que le centre d'appels 911 de la Ville d'Alma est certifié par le ministère de la Sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT** que le service se paie de façon autonome via les redevances perçues aux télécommunicateurs par l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente intermunicipale proposé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la directrice générale, Mme Lisa Houde, à signer l'entente intermunicipale de délégation pour la conclusion d'une entente de services pour un centre d'appels d'urgence 9-1-1.

**9.3 CORRESPONDANCES**

**CORRESPONDANCE DE JUIN 2024**

**Eurofins**

Transmettant les Certificats d'analyses des eaux usées et d'eau potable du mois

**Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec**

Relevé de versement pour la période de mai 2024 au montant de 344.68 \$

**Revenu Québec**

Avis de cotisation des impôts suite au rapport effectué par Raymond Chabot Grant Thornton

**Ministère des Transports**

Avis de dépôt de 3 620 314 \$ le 15 juillet pour avance de paiement des travaux PAVL Redressement dans le chemin Saint-Étienne

**Ministère des Transports**

Avis de dépôt d'un montant de 2 412,27 \$ correspondant à des intérêts pour un emprunt PAVL Accélération

**Agence de Revenu du Canada**

Avis de cotisation des impôts suite au rapport effectué par Raymond Chabot Grant Thornton

**Regroupement Loisirs et Sports Sag-Lac**

Chèque de 2000 \$ correspondant au versement final de la subvention de 8000 \$ pour les jeux d'eau au parc de la Croix

**Ministère des Affaires municipales**

Informant que la municipalité recevra un montant 635 620 \$ dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028, un montant supplémentaire de 10 % (63 562 \$) pourra être accordé si la municipalité respecte les critères d'écoresponsabilités prévus au programme

**Ministère des Transports**

Avis de dépôt de 8200 \$ correspondant au 2<sup>e</sup> paiement de 3 de l'enveloppe Envergure et supramunicipaux du PAVL volet Améliorations de 2023.

**Emploi et développement social Canada**

Chèque de 1656 \$ comme avance pour la subvention Carrière-Été pour l'embauche de Doriane Gagnon.

**CPTAQ**

Informant que les demandeurs du dossier 445287 ont demandé à rencontrer la commission pour contester les orientations préliminaires

**10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS****12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 15, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)**

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2024:08:209 – 2024:08:211 – 2024:08:212 – 2024:08:213 – 2024:08:214 – 2024:08:215 – 2024:08:216 – 2024:08:219 – 2024:08:220 – 2024:08:222 – 2024:08:224.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**PHILÔME LA FRANCE,**  
Maire

---

**LISA HOUDE**  
greffière-trésorière et  
Directrice générale